Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte = Revue suisse d'art et d'archéologie = Rivista svizzera d'arte e d'archeologia = Journal of Swiss archeology and art history

Herausgeber: Schweizerisches Nationalmuseum

Band: 17 (1957)

Heft: 3-4

Artikel: Notes sur la construction de Vaudijon

Autor: Courvoisier, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-164277

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Notes sur la construction de Vaudijon

Par JEAN COURVOISIER

(PLANCHES 57–60)

Un voyageur quelque peu attentif circulant sur la route bétonnée de Boudry à Colombier, dans le canton de Neuchâtel, ne peut manquer de voir, sur sa gauche, une grande maison bien assise dans le paysage, au centre de longs murs de terrasse et d'un vrai écrin d'arbres (Planche 57). Plantée à l'endroit où les molles collines du pied du Jura s'achèvent par un talus abrupt du côté du lac, elle domine d'une trentaine de mètres la petite plaine d'Areuse autrefois consacrée aux pâturages communs des villages voisins, naguère cultivée avec profit et aujourd'hui vouée en partie à l'aviation, au sport et à trop de constructions mal harmonisées.

Vaudijon, un vrai château de la province française, c'est-à-dire une maison de maître au centre de son domaine, porte le nom d'un lieu-dit très ancien, rappelant peut-être une personne. «En Valdijom», à côté des pâturages, et, les champs «devant Dijom», peut-on lire dans un texte du XIV[e] siècle[1]. Légèrement plus à l'ouest, deux autres lieux-dits paraissent plus récents: à Talapey, mentionné dès la fin du XVI[e] siècle, et la Ragueila apparu au milieu du XVIII[e] siècle.

La situation de cette maison, isolée au moment de sa construction dans un lieu choisi et dominant, est tout à fait remarquable dans le pays de Neuchâtel. C'était bien la première fois, qu'en dehors de la banlieue du chef-lieu, on s'avisait de jouir du paysage et d'utiliser une situation avantageuse. Disons d'emblée que le mérite en revient à Jean-Pierre DuPasquier[2]. Ce personnage sur lequel nous avons peu de renseignements personnels était le fils de Claude-Abram DuPasquier, de Fleurier (1717–1783), fils d'agriculteurs, assez doué pour acquérir des connaissances qui lui permirent de travailler à la manufacture du Bied avant de fonder la fabrique neuve de toiles peintes à Cortaillod[3]. D'où viennent les goûts et les aptitudes de Jean-Pierre DuPasquier pour l'architecture? Aucun document n'a permis d'en déceler l'origine ou le développement. Disposition innée, sans doute, chez un homme originaire du Val-de-Travers, pépinière de maçons aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, disposition probablement renforcée par l'éducation. La seule chose sûre, c'est qu'à la mort de son père, notre personnage dut hériter d'une coquette part de fortune et qu'il médita bien à l'avance son projet de bâtisse. Dès 1791, on le voit acquérir deux vignes à Vaudijon. En 1800, il cède ses droits sur la fabrique de toiles peintes de Marin (la moitié des bâtiments et des terres) à la société DuPasquier & Cie, pour recevoir notamment, en contrepartie, une vigne à Vaudijon. L'année suivante, Abraham Barbier échange avec lui «une vigne contenant environ cinq ouvriers située à Talapey, soit à Ragueila, territoire de Colombier et distraite d'une pièce de

[1] Sauf indication contraire, les documents cités se trouvent aux Archives de l'Etat de Neuchâtel. L 11, N° 15, Reconnaissances de Boudry et la Côte, vers 1339, 4[e] ligne et § 6, 3[e] ligne.

[2] Baptisé le 3 avril 1759 à Cortaillod, mort le 15 septembre 1841 à Colombier, célibataire, fils de Claude-Abram DuPasquier et de Suzanne-Marguerite, née Liengme.

[3] Moïse Matthey-Doret, *Description topographique et économique de la mairie de Cortaillod*, 1818, p. 35.

plus grande contenance». D'autres parcelles s'y ajoutent «au perchoir de Vaudijon» et même des champs en Chésard et aux Prés d'Areuse, soit au pied de la colline, ou à Chateneya, dans le faible vallonnement du côté de Planeyse, où DuPasquier acquiert une vigne moiteresse de la Seigneurie[4].

LES DÉBUTS DE LA CONSTRUCTION

Entre temps, les travaux de construction ont commencé. Jean-Pierre DuPasquier obtient du Conseil d'Etat de faire passer les tuyaux d'une fontaine le long de la grande route et au travers de celle-ci, jusqu'à «sa possession et maison qu'il veut faire construire au haut des Vaudijons»[5]. S'il est encore domicilié au Petit-Cortaillod en novembre 1802, deux ans plus tard un acte le signale comme habitant à Vaudijon[6]. C'est donc que les travaux de bâtisse ont bien avancé, parallèlement à l'aménagement des abords. Au début de 1803, le roi accorde à DuPasquier l'exemption de la dîme pour une vigne destinée «à des essais sur la culture», qu'on plantera sur une terrasse devant soutenir le bâtiment principal. Le Conseil d'Etat avait exposé que, «par ses longs et dispendieux travaux, le suppliant a transformé un sol d'un chétif produit en une campagne d'une valeur très considérable», depuis plusieurs années[7]. Les travaux de Vaudijon ne relevaient donc pas simplement d'une coûteuse fantaisie, mais s'appuyaient sur la mise en valeur des terres et des recherches d'intérêt général. Cela n'allait pas sans jalousie de la part du public. Jean Pernet et Louis Lozeron, domestiques de DuPasquier, sont assermentés afin de pouvoir dénoncer aux officiers civils de Colombier ceux qui commettraient des dommages sur la propriété de leur maître. Le jour même, Henri-Guillaume Matthey-Doret dépose qu'il a vu le jardinier poursuivre deux intrus qui ont jeté des pierres[8].

Pour la construction de ses terrasses, sans doute, DuPasquier obtient à plusieurs reprises d'extraire des matériaux de la forêt du Chanet du Vauseyon, à Neuchâtel: trois pierres de roc, longues de six pieds, un bassin en roc travaillé par Jean-Henri Donnier, maître maçon à Corcelles, une vingtaine de quartiers de roc, puis vingt chars, en 1807, encore de la pierre dans la carrière des Grattes sur Rochefort, en 1812, puis neuf colonnes au lieu de trois et vingt chars de pierres plates pour un portail, en 1813, qui s'ajoutaient aux vingt chars accordés par la commune de Corcelles en 1806 et à de la pierre au-dessus de la carrière des Grattes[9]. Tout cela supposait des transports de plusieurs kilomètres, très onéreux.

Il est difficile, faute d'archives de famille connues, de reconstituer la chronologie de la construction. Toutefois, l'architecte Jonas-Louis Reymond déposera plus tard qu'il a eu une difficulté «au Vaudijon pendant l'hyver de l'année 1804 à 1805... M. DuPasquier me chargea de lui faire tailler l'arc du portail de sa rotonde au midy»[10]. Cette indication est recoupée de manière utile par

[4] P.-A. Borel, not., minutaire 19, nov. 1791; P.-H. Pingeon, not., vol. 2, p. 238 et 354, 17 nov. 1800, 20 nov. 1801; vol. 3, p. 39, 189, 226, 230, 231, 25 nov. 1802, 27 nov. 1804, 15 mai 1807, 24 juin 1807; J.-J. Martenet, not., vol. 2, p. 343, 19 janv. 1809; H. Henry, not., vol. 1, p. 20, 84, 268, 26 août 1812, 3 août 1813, 3 avril 1817. Manuel de Conseil d'Etat, vol. 161, p. 116, 329, 15 fév., 26 avril 1813.

[5] Manuel du Conseil d'Etat, vol. 148, p. 633, 7 août 1800. Arch. de Colombier, Procès-verbaux, 1748–1803, p. 457, 24 août 1800.

[6] P.-H. Pingeon, not., vol. 3, p. 39 et 189, 25 nov. 1802, 27 nov. 1804.

[7] Lettres à Sa Majesté, vol. L, p. 297, 27 déc. 1802. Manuel du Conseil d'Etat, vol. 151, p. 148, 19 fév. 1803. Une plainte des receveurs selon laquelle DuPasquier voulait étendre à une surface de «14 ouvriers de vigne formant les terrasses de sa propriété le privilège» concédé pour 6 ouvriers semble n'avoir pas eu de suites. Plumitif de la Chambre des comptes, 15 mars 1820.

[8] Plumitif de la Justice de Colombier, 27 juin 1804.

[9] Manuel du Conseil d'Etat, vol. 152, p. 769 et 1150, 13 août, 17 déc. 1804; vol. 153, p. 566, 18 juin 1805; vol. 155, 2 mars 1807; vol. 160, 11 fév. 1812. Registre de la direction des Forêts, vol. B, p. 117, 120, 10 juin, 29 juillet 1813. Arch. de Corcelles, Plus de commune, BB 3a, N° 31, p. 198, 2 nov. 1806, p. 236, 23 mai 1808.

[10] Registre de Justice de Neuchâtel, 1811–1814, p. 246, 2 sept. 1812.

une lettre de Charles-Frédéric DuPasquier écrivant, le 20 août 1805: «Les sculptures de Talapé sont posées à la rotonde de la salle du côté des prés de Reuse. Elles représentent le printemps, l'été, l'automne, car il n'y a point d'hiver. Quant au reste, il n'y a pas grand avancement depuis toi». Ces sculptures seraient l'œuvre de Samuel-David Calame-Rosset, le père du peintre Alexandre Calame[11].

LES DIFFICULTÉS AVEC LES VOISINS

Les difficultés, on va le voir, ne manquèrent pas au constructeur. Un acte parle d'une vigne «sur laquelle il établit une montagne de sable», soit la butte haute d'une dizaine de mètres qui marque bien la volonté d'une composition originale dans le jardin. Les matériaux ne proviennent pas, comme on le dit trop souvent à contresens, de l'excavation pour les sous-sols de la maison, puisqu'il fallut remblayer la terrasse où elle se trouve. Un autre acte signale clairement une «portion de terrein qu'il [DuPasquier] a dernierement fait dénaturer, tant en arrachant une partie de la vigne qu'en enlevant une partie de la terre»[12]. Ces travaux en plein vignoble, empiétant sur des terres cultivées, étaient mal vus même si, comme le rapporte une tradition orale, la construction de la butte devait fournir de l'ouvrage à des ouvriers mis au chômage par la crise économique. La suppression d'un «sentier passant par le haut des champs de Chatenaye» entre Areuse et Colombier aboutit après une intervention du procureur général. DuPasquier est libéré d'un passage mal limité sur ses terres, contre une indemnité de 21 louis d'or ½ (il en offrait 12 aux communes exigeant 31 louis)[13]. Le remplissage derrière la terrasse du jardin de Vaudijon amène un vrai conflit avec la commune de Colombier qui veut empêcher la poursuite des travaux jusqu'aux vendanges, par crainte des dégâts dans les vignes. DuPasquier, faisant valoir qu'un mur auquel travaillent quinze ouvriers serait menacé de ruine, obtient du maire l'autorisation de poursuivre les travaux, moyennant de sérieuses précautions. Le serrurier Julien Miéville se plaint alors que DuPasquier – renseigné par le maire César d'Ivernois – lui ait retiré une commande et des modèles pour les remettre à un concurrent: de Roy. DuPasquier explique que Miéville n'avançait pas dans son ouvrage, puis reconnaît n'avoir guère d'amis à Colombier. Tout s'envenime, parce qu'au village on accuse le maire d'avoir, en violation de ses devoirs, divulgué le secret des délibérations communales et favorisé un particulier. La querelle finit par préoccuper le Conseil d'Etat, car elle affecte la bonne marche d'une juridiction. L'enquête faite par le procureur général, pour remettre les choses au point, est sévère pour Jean-Pierre DuPasquier, envisagé par la commune «comme un chicaneur» peu disposé à réparer d'éventuels dégâts commis aux vignes par des ouvriers. Le mur en cause était à fleur de terre au moment de la requête. «Ce faux allégué qui, réuni à l'esprit vétilleur bien connu du sieur DuPasquier le rendoit peu digne de l'emporter sur une commune animée d'un très bon esprit», n'a pas empêché le maire d'appointer la demande. Il est la cause de toutes les difficultés subséquentes[14] – dans le détail desquelles il serait oiseux de se perdre.

LE FINANCEMENT DES TRAVAUX

Afin de subvenir à ses travaux, DuPasquier doit se procurer de l'argent liquide. On le voit, en 1808, vendre des biens qu'il possède dans les départements français du Jura et de la Côte-d'Or. En 1811, il emprunte à son frère Abram-Louis, domicilié à Fleurier, la somme de L. 42000, à

[11] *Musée neuchâtelois*, 1900, p. 325, lettre publiée par W. Wavre. E. Rambert, *Alexandre Calame, sa vie et son œuvre*, p. 2–3.

[12] P.-H. Pingeon, not., vol. 3, p. 226, 231, 15 mai, 24 juin 1807.

[13] Arch. de Colombier, Procès-verbaux, 1804–1826, p. 195, 6 avril 1810. Manuel du Conseil d'Etat, vol. 159, p. 770, 7 octobre 1811.

[14] Arch. de l'Etat, Série Communes, Colombier, sept. 1810 à mars 1811. Rapports du procureur général, vol. 3, p. 395 [mars 1811]. Voir aussi, Manuel du Conseil d'Etat, 25 sept., 24 déc. 1810; 22 janv., 5 fév., 26 mars, 30 avril, 18 mai 1811.

4%, et «affecte à titre d'hypothèque spéciale son domaine de Vaudijon tel qu'il se trouve actuellement». Quatre ans plus tard, c'est L. 10000, au même taux, empruntés à DuPasquier & Cie, négociants à Colombier, la garantie étant «la mieux valuë des terres qui forment» le domaine de Vaudijon hypothéqué[15]. Ces opérations financières expliquent en partie la lenteur des travaux d'aménagement intérieur. Le caractère du constructeur et les différends avec les maîtres d'état constituent un autre élément non négligeable. C'est en effet par des documents judiciaires qu'un certain jour se fait sur l'avancement de l'ouvrage et la personnalité des artisans.

LE DIFFÉREND AVEC LE SCULPTEUR FERRIÈRE

La veuve d'un traiteur de Stuttgart, qui avait logé environ dix ans le doreur Ferdinand Ferrière, poursuivit celui-ci pour obtenir le paiement d'une dette de 277 florins. Le Conseil d'Etat à qui elle s'était adressée fit répondre à la légation de Wurtemberg, à Berne: «Le nommé Ferdinand Ferrier a entrepris la sculpture et la décoration d'un sallon chez Monsieur Du Pasquier à Vaudijon, près de Colombier, lequel s'est engagé à lui payer la somme de huitante louis d'or pour la façon, les fournitures et la peinture, surquoi il lui a déjà été payé trente louis, le reste devant lui être remis à mesure que l'ouvrage avancera. Ferdinand Ferrier demeure actuellement à Neuchâtel[16].» Si nous n'avons pas trouvé trace de cet artiste parmi ses nombreux compatriotes français établis au Wurtemberg, nous savons qu'il habita Besançon entre 1786 et 1789 et, qu'à Neuchâtel, il dessina les chapiteaux de colonnes encadrant l'entrée de l'hôpital Pourtalès, puis exécuta des ouvrages pour la loge maçonnique de la Petite Rochette[17]. Ferrière, lui aussi, entra en conflit avec son employeur, en 1812. Le sculpteur Desplands, domicilié à Morteau, et François-Michel Pugin, doreur et sculpteur français établi à Berne depuis 1791, furent appelés pour aplanir le différend. Le premier se plaignit que, cité par la partie adverse, DuPasquier ne voulait rien lui payer[18].

Les dépositions de divers témoins sont fort instructives. Le traiteur Humbert et sa femme, logeant Ferrières, l'ont vu «dessiner différens ornemens» et recevoir plusieurs fois un domestique le sollicitant de se rendre à Vaudijon. Le plâtrier Charles Pessières, de Rossa, district de Novare, domicilié à Pontarlier, «travaillant maintenant chez Mr. Beaujon à Reuse» (actuelle maison du Dr Pierre Beau) a aussi exécuté des ouvrages pour DuPasquier «auxquels jusqu'à présent on n'a rien changé, l'ouvrage à la vérité n'étant encore que dégrossi». Il a toutefois entendu dire que ce client a plus d'une fois fait «enlever un ouvrage déjà posé, pour en substituer un autre travaillé sur un autre plan». Il a été chargé à plusieurs reprises, notamment pour un plafond projeté, de convoquer Ferrière qui a déclaré DuPasquier «terrible avec ses frequentes invitations» à venir le trouver. De Guillaume-Henry Matthey-Doret, on apprend foule de renseignements utiles. Fils d'un cousin issu de germain de DuPasquier, il a été pendant 7 ans et 10 mois le surveillant des ouvriers et le directeur des travaux à Vaudijon. A partir du 1er mars 1808 il devient, pour deux ans, inspecteur de la construction de l'hôpital Pourtalès et remplira la même fonction pour la maison de Paul Coulon, 14, faubourg de l'Hôpital à Neuchâtel. Selon ce témoin, «le plan général a été suivi..., il n'y a pas eu dans les détails plus de changement, proportion gardée, que dans les autres bâtisses» qu'il a inspectées. Il répond oui aux deux questions suivantes: «Mr. DuPasquier ne vous a-t-il pas parlé dès le commencement de ses relations avec le sieur Ferrière du projet qu'il avoit de faire venir de Paris des dessins de trophées, ceux que lui avoit fait le sieur Ferrière n'étant pas de son goût, et ne s'est-il pas plaint à vous longtemps après que le sieur Ferrière lui en avoit fait un à son insçu, de

[15] P.-H. Pingeon, not., vol. 3, p. 208, 324, 31 mai 1806, 19 mars 1811; actes à temps, p. 3, 15 avril 1811.

[16] Manuel du Conseil d'Etat, vol. 159, p. 338, 419, 29 avril, 9 mai 1811. Missives, vol. 50, p. 445, 480, 24 mars, 9 mai 1811.

[17] P. Brune, *Dictionnaire des artistes de la Franche-Comté*, p. 97. *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, p. 209, 403.

[18] Manuel du Conseil d'Etat, vol. 160, p. 264, 23 mars 1812. *Dictionnaire des artistes suisses*, t. II, p. 579. Desplands est peut-être ce sculpteur, mal identifié, qui exécuta les frontons de l'hôtel de ville de Neuchâtel et celui d'une maison, 10, faubourg de l'Hôpital.

mauvais goût, beaucoup trop chargé, et dont il ne lui avoit pas même communiqué le dessin? Pendant que le sieur Ferrières executoit les trophées d'après les dessins fournis par Mr. DuPasquier, n'avez-vous pas été chez lui et ne vous fit-il pas remarquer que quoi que Mr. DuPasquier lui eut expressement defendu de rien changer à ses dessins, il n'avoit pû cependant s'empêcher d'y ajouter plusieurs objets, mais qu'il l'avoit fait de manière à pouvoir les retrancher si M. DuPasquier l'exigeoit?». L'expert Pugin, à qui Ferrière avait enlevé la commande pour la loge maçonnique, affirma qu'il aurait exécuté pour un prix deux fois moindre les travaux de Vaudijon.

Charles Frantz, maître menuisier, et son fils André, aussi menuisier, originaires de Strasbourg (le premier était venu à Neuchâtel en 1788 comme ouvrier de l'ébéniste Abraham Guignard, entrepreneur de l'aménagement de l'hôtel de ville[19]), ont «préparé le bois de chêne pour les ouvrages que le sieur Ferriere devoit sculpter... Après avoir mesuré les parties sculptées de la corniche et des chapiteaux», ils déclarèrent que les dix-neuf épaisses planches de chêne, achetées du greffier Bonhôte et mesurant 325 pieds, auraient dû suffire pour tout l'ouvrage. Ils ont reçu deux ou trois fois des directives de Ferrière pour les sculptures, mais DuPasquier a pris la plupart des dimensions pour l'ouvrage avec eux, sans celui-ci. Les Frantz ont vu Ferrière apporter des dessins à Vaudijon et même des modèles d'ornements sculptés que le fils «a ajusté dans les cannelures d'un pilastre». DuPasquier a déclaré: «Cela est joli, mais mon salon sera déjà trop orné et je ne veux pas y rien ajouter». Ferrière a déclaré «que M. DuPasquier faisoit venir des dessins de Paris pour les trophées au dessus des portes». Frantz père ajoute: «Quant au plan général, il n'y a jamais eu de changemens, mais que quant aux objets de détail, tels que les panneaux, Mr. DuPasquier les lui avoit fait souvent changer lorsqu'ils ne lui plaisoient pas, même jusqu'à trois ou quatre fois, et que le déposant n'avoit pas fait difficulté d'y consentir... que pour ces changemens qui ne concernoient que des objets de détail, Mr. DuPasquier faisoit faire plusieurs modèles qu'on mettoit successivement sur place jusqu'à ce qu'il s'en trouva un qui fut de son gout». Les Strasbourgeois précisent enfin que ce n'est pas le dessin, inchangé, mais les défauts du bois ou de la couleur qui leur ont fait reprendre des panneaux.

Après ces témoins favorables au constructeur déposent ceux choisis par Ferrière, les tailleurs de pierre Auguste Gendre, bourgeois de Neuchâtel, et Henri Juvet, de Buttes. «Ils n'ont jamais vû de plan et on leur donnoit les modèles d'après lesquels ils travailloient». Plus d'une fois, DuPasquier a fait «enlever un ouvrage déjà posé pour en substituer un autre sur un autre plan», comme pour l'intérieur et la rotonde, ou «lorsqu'il avoit fait démolir tout son vestibule dans le but de faire placer des chambranles au lieu des plintes qui y étoient... et avoit souvent changé des portails en les faisant tantôt élever et tantôt abaisser... [Il a fait] changer plusieurs pierres dans la demi-lune, parce qu'il y trouvoit des défauts que les ouvriers n'y trouvoient pas». Payés à la demi-journée ces hommes étaient indifférents aux modifications. Gendre n'a travaillé qu'au début de la bâtisse et Juvet quatre ou cinq ans.

Le maître ébéniste François Bachelin, de Neuchâtel, «a fait deux modèles de corniche... poussés au point qu'il n'y avoit qu'à les sculpter». Jonas-Louis Reymond, *justicier* et architecte a «fait divers plans et projets pour Mr. DuPasquier... libre de changer de plan dès que c'étoit son goût naturel... Son ardeur pour la bâtisse lui procuroit ces changemens très fréquents». Reymond a eu une difficulté désagréable à Vaudijon pendant l'hiver 1804–1805, DuPasquier l'ayant chargé de «faire tailler l'arc du portail de sa rotonde au midy, avec profil sur la tête des voussoirs, vû que c'étoit la piece la plus difficile de l'édifice». En dépit de la bienfacture, le prix en fut abaissé de moitié, après arbitrage, vu la jalousie du maître d'œuvre soutenu par l'architecte Aubert Parent[20].

[19] Charles Frantz mourut à Neuchâtel, le 13 juin 1813. André, âgé de 24 ans, avait épousé Marguerite, fille de François Comtesse, à Corcelles, le 15 juillet 1809.

[20] Sur Aubert Parent (1753–1835) voir *Les Monuments d'art et d'histoire de Neuchâtel*, p. 175/76. Reymond avait été, avec son frère, l'entrepreneur du gros œuvre de l'hôtel de ville de Neuchâtel.

Le maître maçon David Bonzon, appelé souvent à Vaudijon pour faire les ornements du bassin de fontaine d'après les dessins de Parent, a vu conclure, puis annuler son marché. Il a travaillé à la journée en chômant parfois. Il trouve DuPasquier inconstant et l'a traité de «fichu barbouillon» à propos d'une urne, car le plan de Parent était applicable à la pierre «en divisant les cannelures autrement».

Maître fondeur habitant Neuchâtel, Abram-Henri Monnier a *retenu* diverses pièces fondues par Lourzig, ouvrier de la veuve Picard, pour le bassin de fontaine. Il a été chargé d'exécuter d'autres grands chapiteaux d'après celui fait par Lourzig. Charles-Auguste Favre, de Boveresse, et deux autres tailleurs de pierre habitant Colombier, Charles Lequin, de Fleurier, et Jean Koehli, de Vandoncourt (Doubs), ont travaillé à Vaudijon depuis le début et pendant la campagne de 1803. Ils ignorent si DuPasquier a démoli tout son vestibule «pour retenir les plinthes des portes et y tailler des moulures». Quant à l'arc en pierre de taille que le *justicier* Reymond avait fait poser à la rotonde, en 1804, il n'était pas bien jointoyé, et il existait «des lames de bois sur le derrière». Ces coins de bois auraient pu nuire à la façade. Pareil ouvrage «ne pouvoit pas subsister d'après le degré de perfection du reste du bâtiment». DuPasquier, retardé par ses fournisseurs, était correct avec ses ouvriers et aimé d'eux. Lequin affirme que Bonzon a fait sauter des coquilles de pierre en bouchardant des murs et en travaillant au bassin. DuPasquier a dit de ce maître «qu'il n'étoit pas en état de tracer une cannelure, ni une ligne droite, et qu'il étoit obligé de lui prendre toutes ces mesures». Un témoin finit par articuler que DuPasquier a employé peut-être plus de mille ouvriers au total – chiffre paraissant énorme, explicable peut-être par les travaux de terrassement, et par l'exagération...

En définitive, Jean-Pierre DuPasquier affirme sous serment qu'il a choisi un modèle de corniche après avoir convenu de payer 80 louis à Ferrière, que le trophée champêtre a été exécuté à son insu, qu'à l'exception d'un seul, il n'a pas commandé les dessins de Ferrière depuis leur convention, que les quatre rosaces en arabesque sont conformes au dessin convenu. Les arbitres prononcent alors que le compte d'augmentation du sculpteur est réduit à L. 382,4 s.; DuPasquier reçoit L. 268,16 pour ouvrages non exécutés; le sculpteur remettra le travail achevé, mais pourra reprendre la rosace et ses dessins; les frais d'arbitrage (L. 399,4) sont supportés à parts égales par les parties. Ferrière qui a reçu L. 1726,4 de DuPasquier doit lui rembourser L. 112,12[21].

LE PROBLÈME DE L'ARCHITECTE

De toutes les dépositions suscitées par le procès, on retire l'impression que DuPasquier, fort minutieux, parfois tatillon et pour cela en opposition avec les maîtres d'état payés à la tâche et non à la journée, a suivi de fort près les travaux de construction. Quel a été l'architecte? M. Paul Hofer, rapprochant le plan de Vaudijon d'un projet dressé par Erasme Ritter pour une maison de campagne, en 1793 (Planche 60,2), se demande si cet architecte bernois, auteur entre autres de l'hôtel DuPeyrou à Neuchâtel, ne serait pas aussi celui de la maison étudiée ici[22]. Ce rapprochement, tout à fait pertinent, ne donne pas, à mon avis, la solution du problème. L'intervalle entre la confection du plan (1793) et le début des travaux (après 1800) paraît bien long. Le nom de Ritter n'est jamais cité dans les procédures suscitées par la construction. On y mentionne par contre des modèles décoratifs venus de Paris, des projets partiels d'Aubert Parent et de Jonas-Louis Reymond. Bien plus, Matthey-Doret se voit adresser une question importante à laquelle il répond affirmativement: «N'avés vous pas fait exécuter le plus strictement et sans aucun changement le plan général que

[21] Registre de Justice de Neuchâtel, 1811–1814, p. 220, 232, 246, 324, 330, 11, 18 août, 2 sept., 5 et 19 déc. 1812.

[22] Lettre de Monsieur Paul Hofer, professeur à l'Université de Berne, rédacteur des Monuments d'art et d'histoire du canton de Berne, du 18 août 1953. Burgerbibliothek, Bern: MHH, XXIa 92, Bd. II, Bl. 51.

Mr. DuPasquier a fait lui meme pour son etablissement?» La similitude de plan peut fort bien s'expliquer par un modèle commun à l'amateur neuchâtelois, sans doute autodidacte, et à l'architecte bernois, ceci d'autant plus aisément que le premier reçut de Jonas-Louis-Reymond, entre 1800 et 1813, «les 9 volumes de Blondel: Architecture... pour indemnité à bonifier sur les rocs et la pierre jaune[23]». La tradition faisant de DuPasquier un architecte amateur, responsable de quelques anomalies de la maison, et se ruinant par cet ouvrage me paraît confirmée par les textes présentés ci-dessus. C'était déjà l'opinion de M. Eddy Bauer[24]. Dernière remarque à ce propos: notre personnage s'est fait peindre par le miniaturiste Henri-Louis Convert, en 1827, assis près d'une table ovale, le coude gauche appuyé sur un plan des jardins et de la maison de Vaudijon que la main droite désigne ostensiblement aussi (Planche 58). N'est-ce pas une preuve supplémentaire que DuPasquier voulait rappeler aux générations à venir la part prépondérante prise à la réalisation de sa belle demeure?

Les travaux d'aménagement se poursuivent assez lentement. Quelques maîtres d'état apparaissent comme témoins dans des actes d'achat passés à Vaudijon: Abram-Louis Girardier, de Rochefort, et André Frantz, de Strasbourg, maîtres menuisiers, Guillaume-Henri Grandjean, de Buttes, et Charles-Aimé Jeanneret, du Locle, tailleurs de pierre, enfin le menuisier Jonas-Ferdinand Gacon-dit-Carême, de Saint-Aubin[25]. DuPasquier obtient gain de cause contre la commission locale des incendies exigeant le retranchement de boiseries autour d'un poêle, car le règlement se révèle postérieur au travail des cloisons incriminées, auxquelles on ne pourrait rien «retrancher sans déranger la solidité et la régularité des pièces attenantes[26]». Par les réflexions d'un voyageur, on apprend qu'en 1817 un «riche propriétaire vers l'extrémité du lac» continue à élever une butte, atteignant déjà 30 pieds de haut, où des manœuvres poussent leurs brouettes le long d'un chemin en spirale[27]». Il ne peut s'agir que de Vaudijon où les travaux du jardin d'agrément se sont donc poursuivis plus longtemps qu'on ne le croyait.

LA FIN DE L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Pour des raisons matérielles évidentes, Jean-Pierre DuPasquier ne parvenait point à véritablement à achever sa maison. Afin d'en tirer quelque revenu, il eut l'idée d'en louer la majeure partie à Sir Thomas Hasketh, époux de Louise Allemand. Ce fut bientôt, nul ne s'en étonnera, l'occasion d'un procès. Le propriétaire avait mis à disposition du baronnet anglais, cuisine, chambre à manger, salon attenant, «un grand salon non encore achevé que je m'engage à faire finir de suite..., une chambre à coucher ayant vue sur la terrasse», un cabinet voisin et deux chambres à coucher du côté de la cour. Au deuxième étage figurait «un grand salon à cheminée attenant au belvédère» qui serait la chambre à coucher provisoire de Hasketh, deux chambres de domestiques et une resserre au sous-sol, enfin, caveaux et garde-manger (15 août 1826). Une délégation de la Cour de justice de Colombier inspecta les lieux le 23 juin 1827. Au rez-de-chaussée, elle constata que le grand salon, entre un plus petit et la chambre de Madame Hasketh, «n'est point achevé..., encombré de matériaux, de deux bancs de menuisiers et de deux ouvriers qui y travaillent». Au premier étage, la chambre du baronnet, occupée par deux mêmes bancs, n'est pas finie; au second,

[23] Registre de Justice de Neuchâtel, 1834–1836, p. 439, 15 janv. 1836. Il s'agit de l'ouvrage de Jacques François Blondel, *Cours d'architecture ou traité de la décoration, distribution et construction des bâtiments... publié de l'aveu de l'auteur par M. R*** et continue par Pierre Patte*, Paris 1771–1779, 9 vol. in-8. Blondel pourrait être à l'origine des plans de Ritter et de DuPasquier.

[24] Ed. Bauer, *La maison bourgeoise en Suisse, XXIV^e volume, Canton de Neuchâtel*, p. XLI à XLIII (texte) et les planches 87 à 90.

[25] H. Henry, not., vol. 1, p. 20, 84, 268, 26 août 1812, 3 août 1813, 3 avril 1817.

[26] Manuel du Conseil d'Etat, vol. 162, p. 261, 5 avril 1813.

[27] L. Simond, *Voyage fait en Suisse dans les années 1817, 1818 et 1819*, p. 62, du 17 juin 1817.

le grand salon d'environ 20 pieds sur 30 est difficilement chauffable par une cheminée dépourvue de bascule. Deux portes s'ouvrent sur le belvédère. Lady Hasketh se plaint que les travaux n'aient pas été achevés avant le mois de décembre, comme convenu. Le grand salon a toujours été un chantier, alors que les menuisiers auraient pu travailler chez eux les panneaux. La locataire près d'accoucher a dû subir le bruit de maçons travaillant à un escalier dérobé menant au premier étage. DuPasquier déclare avoir dépensé 70 à 80 louis pour le grand salon. «Pendant 5 mois consécutifs, dès la fin du mois de septembre où le parquet en a été posé, jusqu'à la fin du mois de février suivant où elle a permis que l'on commençât à y travailler», Lady Hasketh l'a utilisé comme passage et chambre d'enfants. DuPasquier affirme avoir dépensé L. 1344 pour son salon et L. 3696 pour un locataire qu'il espérait retenir plusieurs années.

A son tour Henri Convert, peintre à Colombier, dépose que, sortant de chez le baronnet pour dîner chez DuPasquier, il entendit courir les enfants dans le salon supérieur. L'année où il faisait le portrait du propriétaire, l'artiste se devait de l'appuyer au moins du bout des lèvres. Le maître menuisier Louis Girardier, de Rochefort, et William Mertens affirment avoir été occupés, dès juin 1826, «à construire des portes, à faire des boiseries aux embrasures des fenêtres et surtout des rampes et limons d'escaliers aux deux étages de la dite maison..., travaillé à l'exécution des boiseries, parquets ou planchers ou autres ouvrages... au grand salon qui est au rez-de-chaussée». Cinq à sept ouvriers étaient à l'œuvre. Le parquet a été posé en octobre et l'on prit des précautions pour ajuster en silence «dans une embrasure cintrée dudit grand salon un panneau qui ne pouvoit être confectionné qu'après avoir été présenté à l'embrasure». Auguste Bachelin, maître menuisier-ébéniste, appelé en août 1826 «pour la direction des ouvrages de menuiserie», les a poussés le plus possible. «Le fourneau et les portes intérieures du grand salon ne pouvoient et ne devoient se poser que lorsque toute la menuiserie se trouveroit en place». Il fallait absolument couvrir le parquet d'un faux plancher au fur et à mesure de la pose, sauf à l'endroit du passage, pour éviter des dégâts. Des travaux d'attente ont été exécutés dans un rural, à bonne distance. Si Frédéric Kramer, maître menuisier à Colombier, a refusé de céder son ouvrier Tschanz pour les boiseries du salon, le maître maçon Frédéric Rosselet, son frère Constant et Jean Quellet ont travaillé «à la construction de la dernière rampe d'un petit escalier». Quellet avait percé aussi des trous pour la fixation de tampons destinés à fixer des panneaux, chômé de décembre à mars à cause de l'interdiction de travailler au salon, opposée par Lady Hasketh. Il avait également construit un petit escalier du premier au deuxième étage et fait un foyer et manteau de cheminée pour une buanderie dans la cour. DuPasquier détaille enfin les frais que lui ont valu ses locataires par l'emploi des charpentiers Charles-Henri et Samuel Dubois, des serruriers Keller, de Corcelles, Miéville, Grisel (?), F. Lorimier et des plâtriers Géra et Tabacchi.

Le 30 juillet 1827, les maîtres menuisiers Frédéric-Auguste Petitpierre et Edouard Liebher, venus de Neuchâtel et d'Auvernier pour une expertise, font les constatations suivantes. La pièce donnant sur le belvédère est bien boisée. Au grand salon, «le parquet est complettement achevé, le boisage de haut qui se compose de 16 pilastres avec leurs entablements et piédestaux, 6 voussures de fenêtres, 12 pièces d'embrasures, 4 pièces contrecœur, le soubassement, la boiserie entre les pilastres et les pièces de corniches qui sont préparées et presque prêtes à être posées et les encadremens des deux parquets près des cheminées, toutes les pièces sus indiquées sont finies, à l'exception des deux frises au dessus des panneaux du centre qui sont faits, mais non posés». Il a fallu des ouvriers experts et douze mois de travail. A la fin de janvier 1828, seulement, le tribunal prononça son jugement et donna raison à DuPasquier. En appel, Sir Hasketh se vit pareillement débouté de ses prétentions à une indemnité[28].

[28] Registre de la Justice de Colombier, 1818–1831, p. 581, 588, 594, 602, 606, 612, 615, 686, 23, 27 juin, 13, 18, 20, 26, 30 juillet 1827; 23 janv. 1828. Registre du Tribunal des Trois Etats, vol. 13, 30 avril 1828.

LES DERNIÈRES ANNÉES

En dépit de tout, Jean-Pierre DuPasquier améliore et agrandit son domaine. Il achète des vignes voisines ou de jeunes plants d'arbres à extraire des forêts communales de Bôle[29]. Comme la charge était lourde et la maison improductive, «le propriétaire vivant seul offre en amodiation la majeure partie de son logement qu'il n'occupe pas», dit un petit prospectus illustrée, lithographié par Weibel-Comtesse entre 1830 et 1840 environ[30]. Nous ignorons s'il se présenta un nouveau sir Hasketh. Quoi qu'il en soit, le 15 septembre 1841, une paralysie des poumons emportait DuPasquier. Le lendemain, une délégation de la Cour de justice de Colombier procédait aux formalités d'usage, vu l'absence d'héritier direct. «Le major Henri Bovet, neveu du défunt, et qui occupe comme locataire une partie de sa maison» l'introduisit. Les domestiques déclarèrent que leur maître n'avait pas dû laisser de testament. On cacheta un bureau en noyer, à deux corps, et une commode à dessus de marbre. Les autres meubles de la pièce étaient une pendule à cabinet noir, une grande glace, un lit de repos, trois petites tables et six chaises rembourrées. Argenterie, linge et contenu de la cave furent l'objet d'une simple note. Un curateur fut ensuite établi à la masse, des papiers et carnets de vignerons prélevés. L'investiture de la succession eut lieu le 30 octobre[31].

Notre propos se limitant à étudier les épisodes de la construction, nous arrêtons ici cette étude. En 1843, Madame Rose-Salomé Bovet, née Bonhôte, veuve d'Henri-Louis Bovet, rachète Vaudijon à l'hoirie de son oncle. A la suite d'un arrangement de famille, le major Paul-Henri Bovet, mari de Lise-Augustine Bonhôte, reprend bientôt le tout de sa mère[32]. La propriété compte alors une maison de maître mesurant 88 pieds sur 56, ayant deux étages sur rez-de-chaussée et abritant des caves et deux logements; un second bâtiment de 96 pieds sur 46 (contenant en 1826, habitations, emplacement d'encavage, jardin d'hiver, remise, écurie, grange, grenier à foin et à blé, sans y comprendre une annexe au nord) renferme dans son rez-de-chaussée et son étage, caves, remises, écurie, grange, fenil, serre, chambre de bains et emplacement de pressoir. Un troisième bâtiment, à l'usage de bûcher et de buanderie, aux trois quarts de pierre, ayant une partie en équerre au nord apparaît avant 1850[33]. Environ cinquante ans plus tard, une terrasse fut réaménagée sur la rotonde et un fronton vint couronner le centre de la façade, au midi. La ferme, au nord de la maison, a été rebâtie à la suite d'un incendie survenu en 1907[34].

OBSERVATIONS SUR LE STYLE DE VAUDIJON

On a coutume, dans le pays, d'attribuer Vaudijon au style Empire, opinion qui mérite, à notre sens, d'être sérieusement nuancée, en dépit des dates de construction. Les brèves descriptions des lieux permettront d'étayer notre examen.

Une longue terrasse artificielle épouse la forme de la maison, au midi, avant de se rabattre parallèlement aux façades latérales (Fig. 1). Dans son prolongement, à l'est, un jardin à la française se trouve établi à environ 3 mètres en contrebas. Une double rangée d'arbres taillés forme, sur les côtés, comme deux fers à cheval ouverts en direction de la maison. D'où vient l'idée de placer celle-ci tellement en vue? Sans doute de Neuchâtel, où un indiscutable goût de jouir du paysage apparaît

[29] Arch. de Bôle, Délibérations, 1805–1836, p. 297, 21 sept. 1828. P.-H. Pingeon, vol. 3, p. 365, 25 fév. 1833. F. Clerc, not., vol. 1, p. 264, 5 juillet 1825.

[30] Ed. Quartier-La-Tente, *Le canton de Neuchâtel, District de Boudry*, p. 249, reproduit le prospectus et deux vues de la maison.

[31] Registre civil de la Justice de la Côte, 1839–1842, p. 641, 661, 666.

[32] F. Clerc, not., vol. 2, p. 323, 1 mars 1843. Registre d'assurance, 1831, N° 85, 86.

[33] Registres d'assurance, 1810, N° 178, 179; 1831, N° 85, 86, 237; 1861, N° 135, 136, 137.

[34] Rapport de la Chambre d'assurance pour 1907.

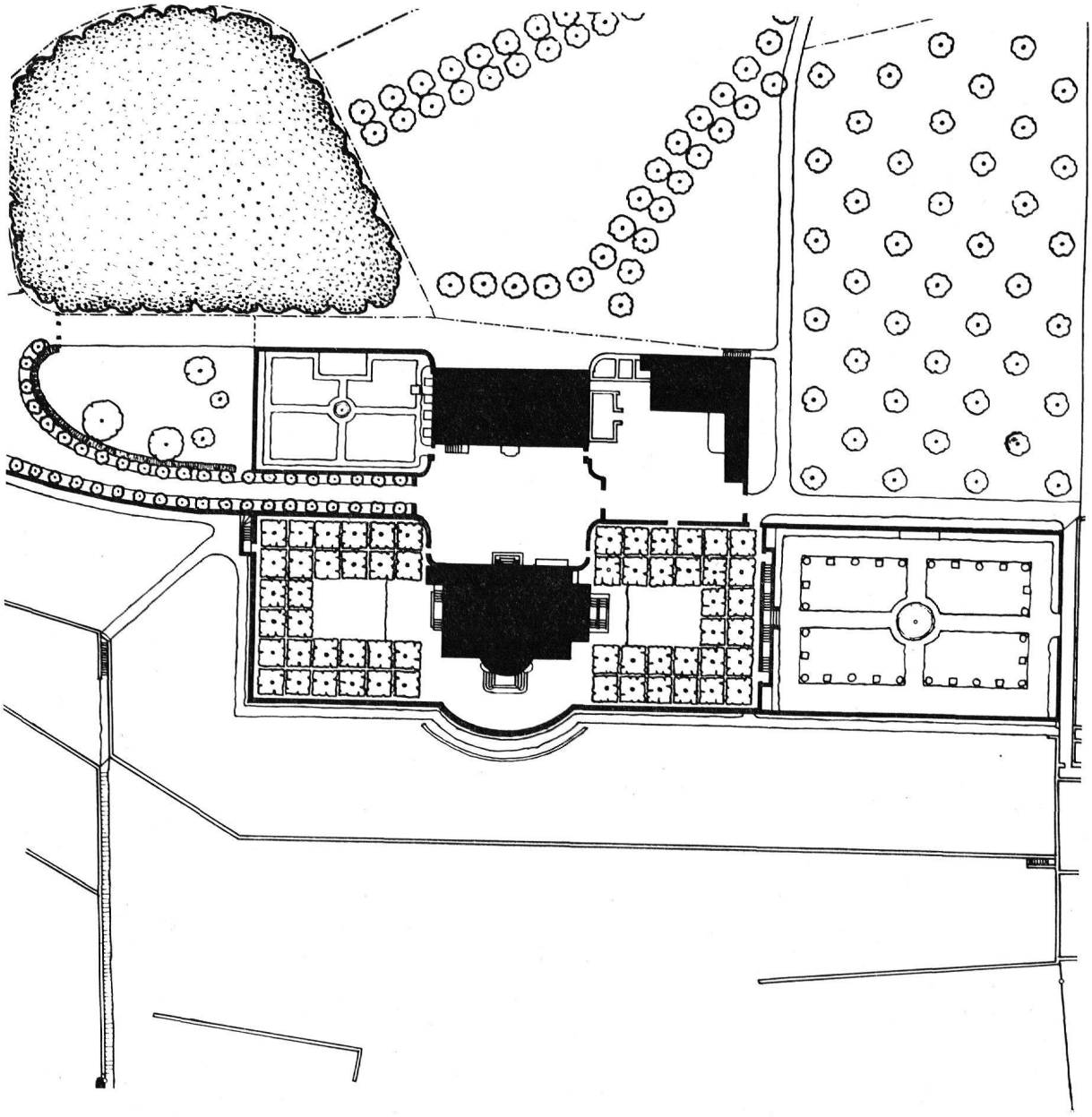

Fig. 1. Plan de situation

dès le premier quart du XVIII[e] siècle, en particulier à la Grande Rochette qui se trouve précisément transformée et munie de plus amples terrasses à l'époque où Vaudijon s'édifie. DuPasquier a pu voir et admirer aussi les châteaux vaudois dominant de leurs terrasses les rives du Léman, tels Crans, Coppet ou Prangins qui jalonnaient une route fréquemment suivie par les hommes d'affaires neuchâtelois.

La maison, de plan rectangulaire, a un salon en rotonde au midi et une sorte d'annexe orientale surmontée d'un fronton courbe (Planche 60, 1). Les façades principales ont des divisions de 2, 3 et 2 baies. Seule, la partie centrale est bâtie en pierre de taille jaune, matériau utilisé aussi pour les encadrements de fenêtre et les angles de la maison. Un grand toit, d'une hauteur presque égale à celle des murs, coiffe la maison. C'est après-coup qu'au midi un attique, de trois fenêtres ouvertes sur la terrasse dominant le salon, a été muni d'un fronton.

Fig. 2. Façade sud

A l'intérieur, un vestibule donne accès au salon, sans se trouver à cheval sur l'axe de symétrie; il se prolonge en quelque sorte à angle droit par un corridor desservant les pièces orientales.

Le salon circulaire, montant de fond jusqu'au premier étage, paraît unique en Suisse, où il existe cependant plusieurs exemples de pièces allongées dont une part forme saillie. Dans deux modèles neuchâtelois, les maisons DuPasquier à Trois-Rods, près de Boudry (vers 1730–1740), et Boy de la Tour, à Môtiers (1720), les avant-corps sont polygonaux. Pareil à celui projeté par Erasme Ritter (d'où le rapprochement proposé avec prudence par M. Hofer), le salon de Vaudijon

Fig. 3. Façade nord

paraît avoir des modèles Louis XVI. Il rappelle les rotondes bien connues de Bagatelle, par François-Joseph Bélanger (1778), de l'hôtel de Salm dû à Pierre Rousseau (1786), voire du plus proche hôtel de l'Intendance à Besançon, conçu par Victor Louis (1771–1778). Certes, des architectes plus jeunes, comme Happe construisant la maison Moitte, à Mantes, et surtout Henri, dessinant celle de Lakanal, vers 1795, reprennent ces modèles, mais si DuPasquier a pu connaître les premiers édifices, les plans des seconds n'ont été publiés qu'en 1806 par Krafft et Ransonnette. Quelle a été l'influence des livres d'architecture de Blondel acquis par notre amateur? Toute filiation reste bien délicate à établir. Les fenêtres en plein cintre et les trois grands bas-reliefs qui les surmontent (Fig. 2) paraissent être l'équivalent du décor des édifices susdits, ou de la frise sculptée que Jean-Jacques Huvé avait fait mettre sur la rotonde de sa maison de Bas-Meudon[35]. Fait à noter, ces fenêtres, ayant une console à la clef et un encadrement très mouluré, évoquent chez nous le style Louis XV.

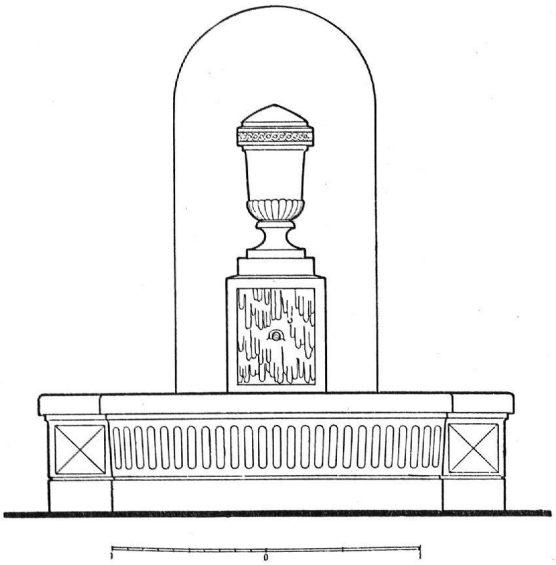

Fig. 4. Fontaine, élévation

Le thème des bas-reliefs, le Printemps, l'Eté et l'Automne, symbolisés par des amours au travail et par l'Abondance ou par Cérès placée sous un arc-en-ciel, reste bien du XVIII^e siècle, même si le personnage allégorique porte une robe à l'antique, conforme à la mode suivie au début du XIX^e siècle.

De franchement Empire (au sens large du terme qui englobe aussi les ultimes années du XVIII^e siècle), il y a le toit de forme trapézoïdale, sans rupture de pente, les puissantes cheminées de pierre de taille, la sécheresse des encadrements de fenêtres et leurs entablements au midi, le soubassement percé de baies quadrangulaires et, par sa facture, l'entrée principale au nord (Fig. 3). Des portes encadrées de deux colonnes, supportant un entablement surmonté d'urnes, existaient depuis longtemps. Neuchâtel même en offrait un parfait exemple du XVII^e siècle, à la rue du Coq d'Inde[36]. A Vaudijon, ce qui frappe, c'est l'immensité de la porte à doubles battants qui occupe tout l'espace disponible entre les colonnes, et la forme des urnes, au corps rectiligne en dessus des godrons de la base. Par contre, à quelques mètres de là, les vases de la cour, garnis de frises de postes et de grena-

35 Louis Hautecœur, *Histoire de l'architecture classique en France*, t. IV, fig. 30, 45, 47, 224, 226; t. V, fig. 187, 205, 230, 232 et texte correspondant.

36 *La maison bourgeoise en Suisse. Canton de Neuchâtel*, pl. 18, fig. 2. Un exemple beaucoup plus semblable encore à l'entrée de Vaudijon se trouve au château du Grand Clos, à Rennaz (1760–1763). *Ibidem. Canton de Vaud*, I, pl. 52, N° 4.

des, sont encore Louis XVI, comme les congélations et les cannelures de la fontaine (Fig. 4). Toutefois celle-ci a bien les proportions massives, les pointes de diamant et une forme d'urne que l'on retrouve aux fontaines des châteaux voisins de Neuchâtel et Colombier, dessinées en 1810 et 1819 par Frédéric de Morel, rentré depuis peu de ses études d'architecture à Paris. Aubert Parent, qui a conseillé DuPasquier sur ce point, se tenait donc au courant des nouveautés.

Passons maintenant à l'intérieur. Les sévères pilastres doriques de la salle à manger (Fig. 5), fort beaux, contrastent avec la riche garniture de rameaux de chêne et de laurier encadrant la pendule. Pareille juxtaposition se trouve déjà dans le vestibule de l'hôtel de ville de Neuchâtel. Au petit salon, la boiserie est tout à fait originale (Fig. 6), car des bandes cannelées, verticales, s'ornent de pointes de diamant à leur point de rencontre avec des bandes analogues, horizontales.

Absolument circulaire, le grand salon compte une porte vitrée et deux fenêtres en plein cintre

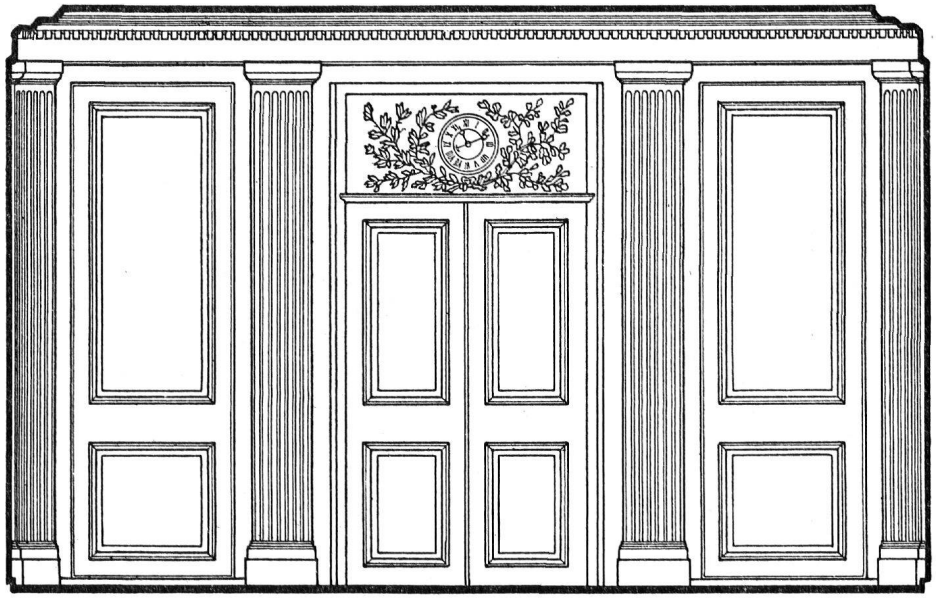

Fig. 5. Salle à manger, boiseries

au midi, séparées par des trumeaux ornés de glaces. A l'opposé, une entrée et de feintes ouvertures symétriques portent des miroirs en guise de vitres. A l'est et à l'ouest une cheminée et un poêle, surmontés de glaces, sont encadrés de panneaux de bois sculpté (Planche 59). Seize pilastres ioniques, cannelés, séparent ces éléments et supportent une frise à cannelures, consoles et feuilles d'acanthe. Le parquet en bois de teintes contrastées, cerné d'une frise de grecques, et de losanges, a pour centre une étoile à branches multiples, entourée d'une auréole de rayons. Il date, rappelons-le, de 1827. Si la coupole s'orne d'une couronne de stuc en son centre, tous les éléments hexagonaux, losangés ou octogonaux, chargés de feuilles d'acanthe, ne sont point de vrais caissons, mais forment un habile trompe-l'œil. Cette marque du passage de décorateurs italiens apparaît aussi à la Grande Rochette, déjà citée, et dans la maison de Madame de Charrière, dite le Pontet, à Colombier.

L'analyse du décor révèle aussi une certaine dualité de styles. Les pilastres n'ont plus les chapiteaux corinthiens chers à un certain style Louis XVI, mais bien des chapiteaux ioniques, préférés au début du XIX^{e} siècle (Planche 59). Ils sont, de surcroît, ornés de palmettes indubitablement Empire. En revanche, ces chapiteaux sont associés à des bases élevées. Ce détail rappelle étrangement les pilastres d'un salon, 8, rue Beauregard, à Genève, et ceux prévus par le fameux sculpteur Jean Jaquet pour le Reposoir, à Pregny, en 1787, ou le décor (dorique) de la salle des Quatre Ministraux à l'hôtel de ville de Neuchâtel, exécuté en 1788 par Abraham Guignard, le premier patron de

l'ébéniste Charles Frantz, d'après des modèles venus de Paris[37]. La corniche, elle-même, a une ornementation franchement Louis XVI.

Dans les panneaux intermédiaires, l'esprit de deux époques se fond subtilement. Les motifs supérieurs – des trophées de Musique ou de Beaux-Arts – rappellent, en moins fourni et sans les rubans ou les demi-couronnes, ceux de l'hôtel DuPeyrou et de la maison, 7, rue du Pommier à Neuchâtel. Inscrits dans des carrés à moulures, ils se parent de ces lyres très pansues qu'Aubert Parent a dû sculpter vers 1795 pour un salon, 68, faubourg de l'Hôpital[38]. Au-dessous, les guirlandes, très lourdes et étalées, n'ont plus l'élégance de naguère. Sans doute faut-il incriminer Ferdinand Ferrière à qui DuPasquier reprochait de trop charger ses ouvrages. L'école de Franche-Comté, si exubérante, avait peut-être influencé notre sculpteur. Les motifs inférieurs, exécutés d'après des modèles parisiens, ont incontestablement un caractère Empire par leur structure, sinon

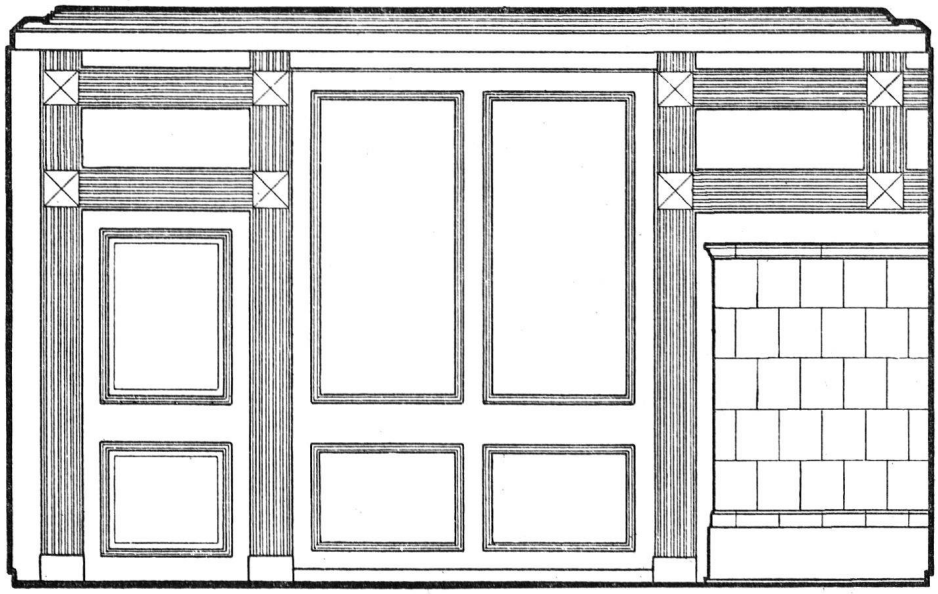

Fig. 6. Petit salon, boiseries

dans leur réalisation luxuriante, car ils sont sortis de la main d'un artisan marqué par le style précédent. Dans un encadrement presque carré, la rosace à feuilles étroites et longues se trouve entourée de quatre rinceaux bien fournis, surmontés d'une espèce de chou épineux.

La cheminée de marbre blanc, parée d'entrelacs et de feuilles d'acanthe, et le poêle, bas, sont surmontés de glaces en partie recouvertes par le décor de leur encadrement: piédroits ajourés de trois canaux garnis de congés à leurs extrémités, et rosaces carrées en-dessous d'un tympan cintré où se déploient, toujours sur un fond de glaces, un bouquet et des rinceaux. Cette présentation tout à fait originale n'a pas d'équivalent dans le pays. Quant aux glaces des trumeaux, elles sont ornées à leur partie supérieure de vases placés sur des tapis à festons et contenant un large bouquet.

CONCLUSION

En dépit de la longueur des travaux, il se dégage une impression d'unité, grâce à l'esprit de suite, à l'exigence et au goût de Jean-Pierre DuPasquier, incontestablement le créateur de Vau-

[37] *La maison bourgeoise en Suisse. Canton de Genève*, pl. 54 et 111. *Les Monuments d'art et d'histoire du Canton de Neuchâtel*, t. I, p. 179–180. *Musée neuchâtelois*, 1953, p. 135–137.

[38] *Les Monuments d'art et d'histoire du Canton de Neuchâtel*, t. I, fig. 243, 245, 358–361 et 390.

dijon. Un auteur aussi averti que M. Peter Meyer a tout de suite saisi ce qu'il y a d'unique en Suisse dans l'ampleur des travaux et dans le style Louis XVI attardé[39]. Compte tenu des circonstances locales, on peut, je crois, voir en dehors de ce style, à rapprocher d'exemples suisses romands des années 1780, des éléments déjà franchement Empire. DuPasquier a bâti, non sans difficultés, à une époque où l'on renonçait à de grandes entreprises sous la pression de circonstances politiques et économiques, avec un esprit appuyé sur la tradition, mais curieux des nouveautés. Sans qu'on puisse parler d'œuvre composite, il faut reconnaître des emprunts divers, fondus en une synthèse originale. La trop grande ampleur de la porte d'entrée, l'asymétrie du vestibule, les curieux frontons courbes des façades latérales et la singularité des baies, à l'ouest, trahissent l'amateur, très entendu, qui ne recule pas devant l'innovation d'un corridor central, au milieu d'un plan très traditionnel à deux rangées de pièces.

Puisque le nom des principaux artistes ou maîtres d'état était resté inconnu jusqu'ici, rappelons, pour finir, que Ferdinand Ferrière a certainement sculpté les parties les plus délicates du salon: corniche, pilastres, rosaces et trophées, ceux-ci d'après des dessins venus de Paris. Aubert Parent a donné le dessin de la fontaine sise dans la cour, tandis que les sculptures de la rotonde sont, sans doute, de Samuel-David Calame-Rosset et l'arc de la porte-fenêtre, au midi, de l'atelier de Jonas-Louis Reymond. Le décor du grand salon, partiellement réalisé dès 1812 attendra sa pose quinze ans. En 1827, Auguste Bachelin pouvait diriger les derniers travaux d'achèvement et la pose du parquet de l'une des plus remarquables maisons de la campagne neuchâteloise.

39 Peter Meyer, *Schweizerische Stilkunde*, 4e éd., p. 152.

PROVENANCE DES PHOTOS

Planche 57, Fernand Perret, La Chaux-de-Fonds*
Planche 58, Willy Gloor, Neuchâtel
Planche 59, Fernand Perret, La Chaux-de-Fonds*
Planche 60, 1, La Maison bourgeoise en Suisse. Canton de Neuchâtel, planche 88, 4
Planche 60, 2, Photo Zumstein, Berne

Fig. 1 à 6, La Maison bourgeoise en Suisse. Canton de Neuchâtel, Planches 88 et 90. (La photo de la fig. 1 a été prise d'après le plan original aux Archives de La Maison bourgeoise à l'EPF à Zurich).

* Monuments d'art du canton de Neuchâtel.

VAUDIJON

Vue générale. Façade sud

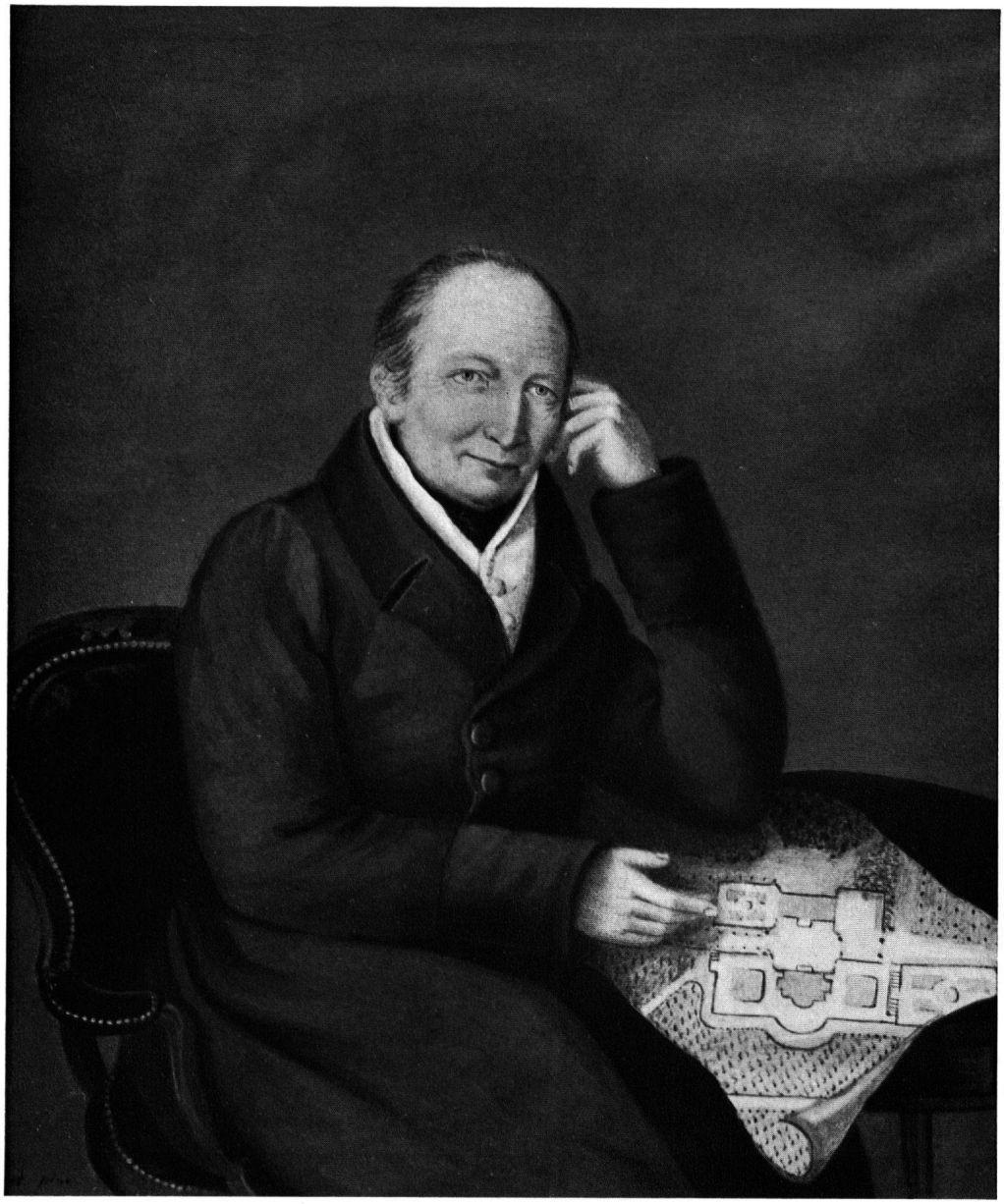

VAUDIJON

Henri-Louis Convert: Portrait de Jean-Pierre Du Pasquier. 1827

(Propriété privée)

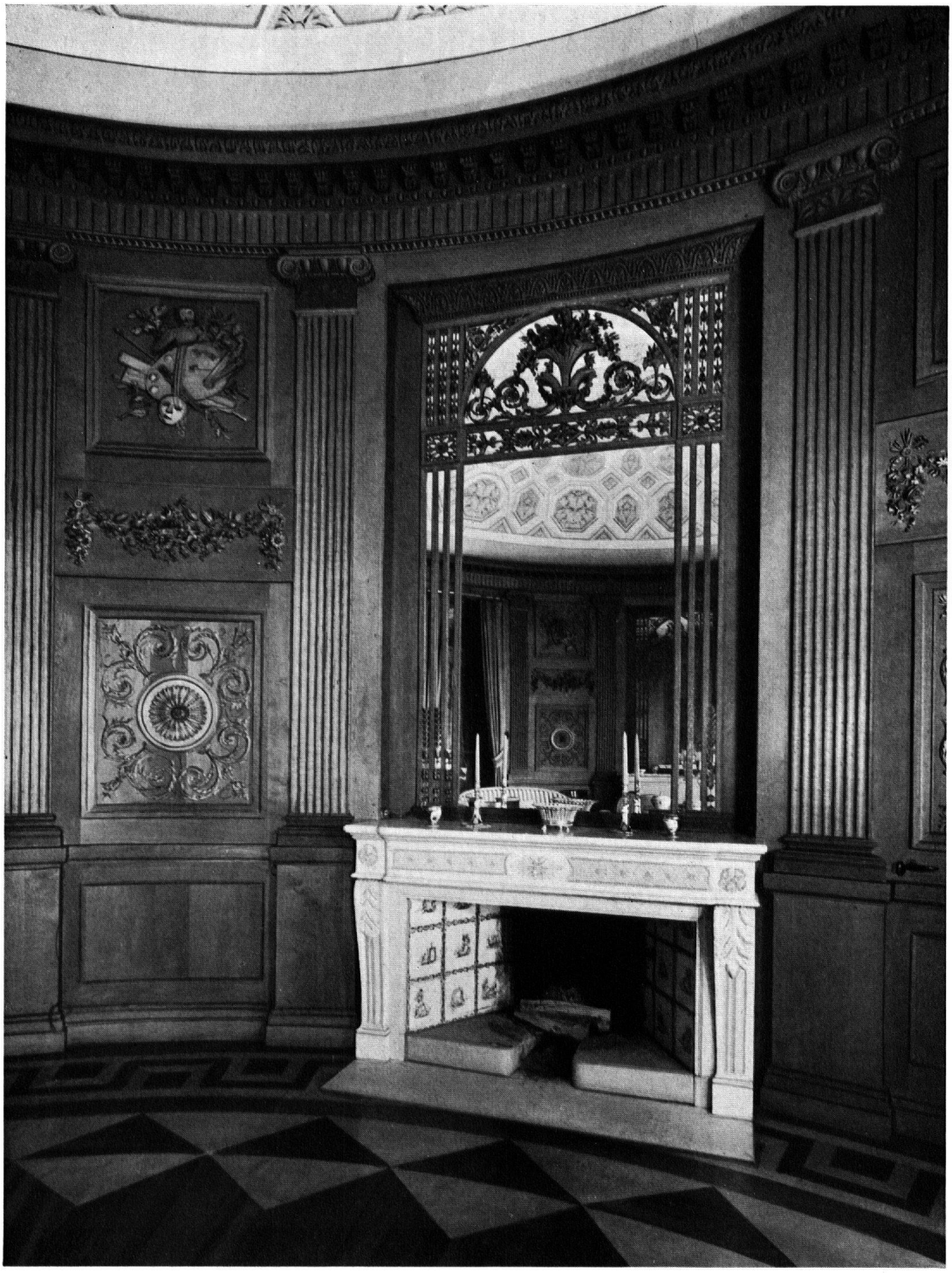

VAUDIJON

Grand salon. Cheminée et boiseries. Détail

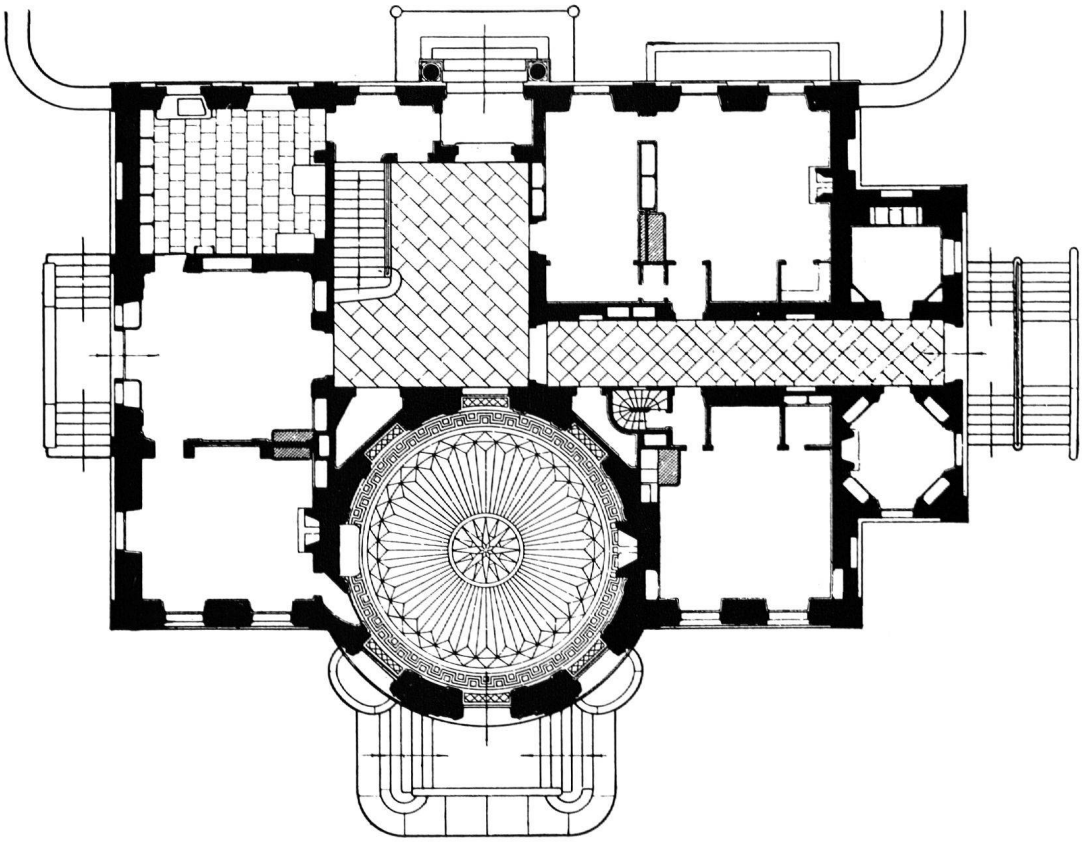

1

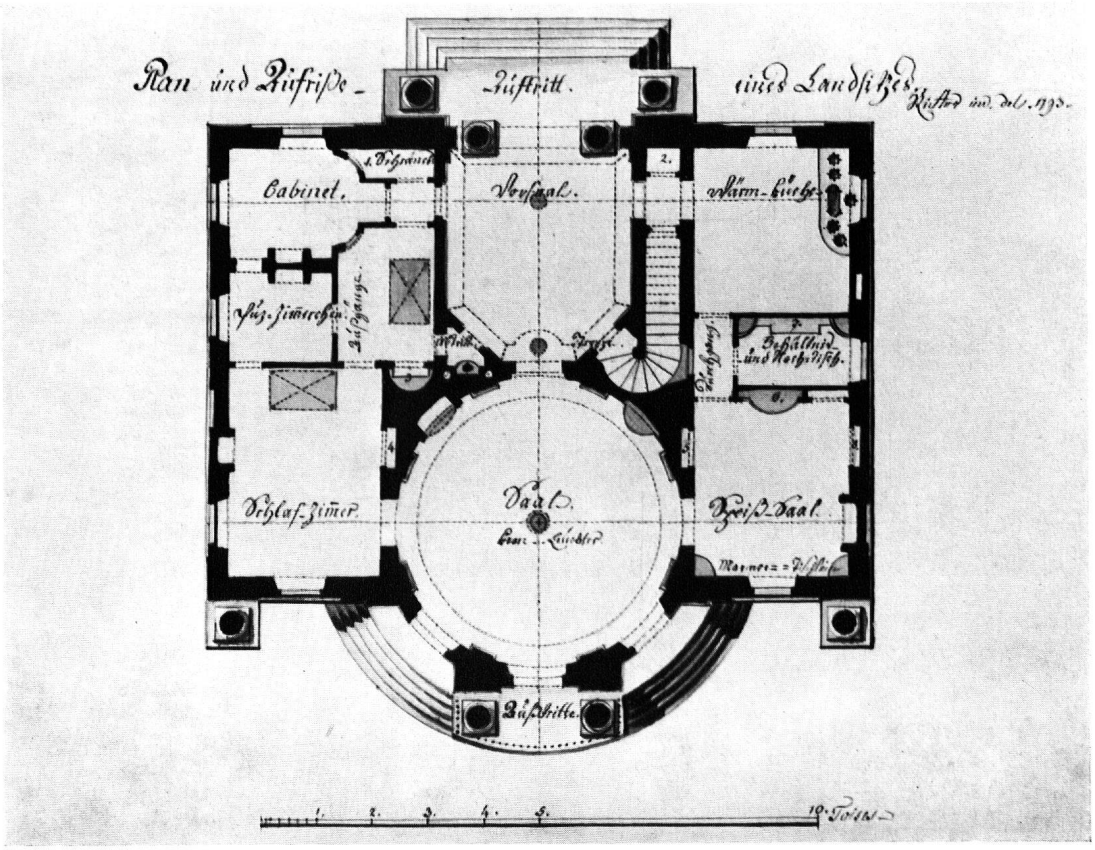

2

VAUDIJON

1 Vaudijon. Plan du rez-de-chaussée
2 Erasme Ritter. Projet d'une maison de campagne, 1793. Berne, Burgerbibliothek